



RCS : SALON DE PROVENCE

Code greffe : 1304

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00151

Numéro SIREN : 411 133 069

Nom ou dénomination : A.P.S. (AUTO PROVENCE SERVICE)

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2012 sous le numéro de dépôt 3935



APS – AUTO PROVENCE SERVICE

SARL au capital de 7 622,45 €
88 Avenue de l'Europe ZA L'ANJOLY
13127 VITROLLES
RCS SALON B 411 133 069

Rapport du Commissaire

Transformation de SARL en SAS

Articles L.223-43 et 224-3 du Code de Commerce





APS – AUTO PROVENCE SERVICE

SARL au capital de 7 622,45 €
88 Avenue de l'Europe ZA L'ANJOLY
13127 VITROLLES
RCS SALON B 411 133 069

Rapport du Commissaire

Transformation de SARL en SAS

Articles L.223-43 et 224-3 du Code de Commerce

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux Comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de Commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même Code par décision unanime des associés en date du 30 novembre 2012, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.



Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier arrêté comptable, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser l'existence d'avantages particuliers.



PARC DE LA BUZINE BAT.B, 67 MONTEE DE SAINT MENET 13011 MARSEILLE
TEL. 04 91 80 37 37 – FAX. 04 91 79 68 29
e-mail : barralaudit@free.fr

3

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'étant stipulé, nous n'avons aucune observation à formuler.

Fait à Marseille,

Le 11 décembre 2012

Fabienne BARRAL

Commissaire aux comptes et à la transformation

BARRAL
67
Tél. 04 91 80 37 37 - Fax 04 91 79 66 29



PARC DE LA BUZINE BAT.B, 67 MONTEE DE SAINT MENET 13011 MARSEILLE
TEL. 04 91 80 37 37 - FAX. 04 91 79 68 29
e-mail : barralaudit@free.fr

SARL AU CAPITAL DE 8 000 EUROS - SIRET 442 445 433 00026 - APE 6920Z - N° TVA FR 48 442 445 433

SARL A.P.S
AUTO PROVENCE SERVICE

Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 €

Siège social : 92 Avenue de l'Europe ZA L'Anjoly

13127 VITROLLES

RCS SALON B 411 133 069

DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
DU 30/11/2012

(Articles L 224-3 et L 223-43 du Code de Commerce)

Les soussignés :

- Madame **Danielle GOBIN**

Propriétaire de 200 parts, ci 200 parts

- Monsieur **Philippe HALLIER**

Propriétaire de 300 parts, ci 300 parts

Total des parts présentes ou représentées :
sur les 500 composant le capital social.

500 parts

Seuls associés de la Société APS, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 622.45 €, dont le siège social est 92 Avenue de l'Europe ZA L'Anjoly 13127 VITROLLES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Salon sous le numéro 411 133 069, lesquels envisagent la transformation de ladite société en Société par Actions Simplifiée, **ont décidé, à l'unanimité, conformément aux dispositions des articles L 224-3 et L 223-43 du Code de commerce, de désigner :**

Madame Fabienne BARRAL

Parc Buzine Bt. B

67 Montée de St Menet

13011 MARSEILLE

Commissaire aux Comptes inscrite, en qualité de Commissaire à la transformation avec pour mission d'apprécier, sous sa responsabilité la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers, dans les conditions prévues à l'article L 224-3 du Code de commerce et de l'établissement du rapport sur la situation de la Société, prévu par l'article L 223-43 du Code de commerce.

Fait à Vitrolles,
Le 30 novembre 2012

Philippe HALLIER



Danielle GOBIN

